



Compte-rendu du CSA inter-académique exceptionnel du 5 novembre, consacré à la cyberattaque sur les lycées de HDF., en présence des deux recteurs, des secrétaires généraux, des doyens de l'inspection, de la DRASI...

La rectrice nous a nouveau assuré que les services du rectorat et ceux du Conseil Régional travaillent activement à rétablir les services, la menace étant neutralisée.

On nous annonce que 7 000 postes administratifs auraient été remis en état et que les « investigations » ont commencé pour les postes pédagogiques, à raison de 8 000 par jour. Comme on estime leur nombre à 80 000, nous avons demandé si les collègues devaient s'attendre à être privés des outils numériques pendant une dizaine de jours supplémentaires. Mais le rectorat refuse à ce stade de donner un calendrier, ce qui laisse présager un délai plus long.

La rectrice a remercié tous les personnels pour leur « résilience » et leur sens du service public.

FO a fait observer que reconnaître cet engagement aurait dû conduire à accorder les deux jours banalisés que notre fédération avait demandés, afin de permettre aux collègues enseignants, AED, CPE... de s'organiser.

Par exemple, ils auraient pu prendre connaissance du « kit pédagogique » envoyé le jeudi 30 octobre. FO estime que les collègues auraient peut-être alors lu différemment ce livret conçu par les corps d'inspection (quand ils l'ont lu) car dans ces conditions, il a souvent été perçu comme une tentative de minimiser l'impact de la privation des outils numériques sur nos conditions de travail. Les enseignants de certaines disciplines ont par exemple découvert qu'ils « dépendent peu » des outils numériques, quand d'autres se voient proposer de ressortir « les rétroprojecteurs » et « les appareils à diapositives. »

Nous avons affirmé que les conditions de travail de tous les personnels étaient fortement dégradées, par les conséquences chronophages et insécurisantes de cette cyberattaque. L'urgence est donc de restaurer les outils de travail des personnels.

Les professeurs ne peuvent pas mettre en suspens leur progression annuelle, de nombreux élèves ont des examens à préparer !

Les vies scolaires doivent pouvoir inscrire les élèves à ces examens !

Les personnels administratifs doivent pouvoir établir les bons de commandes, effectuer les ordres de recettes et mandats, mettre les bourses en paiement !



A retenir :

- on ne sait pas combien de temps il faudra pour rendre l'accès aux équipements numériques.
- aucun plan de continuité d'établissement ne peut reposer explicitement ou implicitement sur l'utilisation de ressources personnelles (pc, smartphone, connexions...) *Ainsi, même si pronote fonctionne, le suivi des absences repose sur des feuilles d'appel pré-imprimées par classe, collectées manuellement par les AED (p. 8 du kit)*

Les personnels utilisent leur matériel personnel librement et à leurs risques et périls.

- une « souplesse » doit être accordée pour les photocopies
- si des vols de données personnelles sont avérés, les agents doivent demander individuellement à bénéficier de la protection fonctionnelle (FO a demandé qu'elle soit systématiquement accordée),
- le livret des inspecteurs doit être lu comme des conseils et non comme des injonctions,
- les collègues qui ont un rendez-vous de carrière programmé dans les semaines qui viennent peuvent en demander le report,
- le nombre de clés OTP par établissement n'est plus limité à 3, les personnels administratifs doivent avoir un poste de travail individuel,
- il est très probable que les données sauvegardées sur l'intranet d'un établissement soient définitivement perdues,
- le rectorat doit communiquer les références d'un antivirus aux personnels pour qu'ils puissent vérifier leur matériel (clé, disque dur externe, pc, etc.)
- une hotline peut être contactée par les chefs d'établissement,
- les dates d'inscription aux examens ont été reculées au 02 décembre (sauf pour les BTS - date nationale et non académique.)

(une faq cyberattaque est consultable sur eduline, en plus du « kit pédagogique ».)

N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, problèmes et observations sur la situation.

Nous invitons tous les collègues à poser une heure d'info syndicale pour faire le point sur la situation et établir les revendications.

Nous rappelons, le cas échéant, que la FNEC FP FO a déposé un préavis de grève du 19/10 au 21/12 pour couvrir toutes les actions des personnels concernant leurs conditions de travail.



[1er degré Nord \(SNUDI-FO 59\) 06.62.16.68.12 \[snudinordfo@laposte.net\]\(mailto:snudinordfo@laposte.net\)](#)

[1er degré Pas-de-Calais \(SNUDI-FO 62\) 06 13 38 52 11 \[contact@snudifo62.fr\]\(mailto:contact@snudifo62.fr\)](#)

[2nd degré Nord \(SNFOLC59 \) 07 86 12 16 62 \[snfolc59@wanadoo.fr\]\(mailto:snfolc59@wanadoo.fr\)](#)

[2d degré, Pas-de-Calais \(snFOlc62\) \[snfolc.62@laposte.net\]\(mailto:snfolc.62@laposte.net\)](#)

[2nd degré Enseignement Professionnel \(SNEETA-FO Lille\) 06 09 93 90 77-](#)